

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé -DEES-

Rapport de jury, session 2012, Académie de Clermont-Ferrand

Le jury terminal DEES session 2012 s'est tenu le lundi 25 juin, à partir de 9 heures 30, Centre des examens de Clermont-Ferrand, en présence de :

Madame Dominique FARRAN, Rectorat, Présidente

Madame Josiane GAMET, DRJSCS, Vice-Présidente

Madame Aurélie FILLOUX Chef de bureau DEC Rectorat et les membres de son service

Mesdames et Messieurs les membres des commissions convoqués

En introduction de travaux, il a été rappelé l'obligation de confidentialité sur les échanges verbaux tenus, hors renseignements consignés dans ce rapport.

Bilan quantitatif et qualitatif :

CANDIDATS	inscrits	présents	admis	dt repêchés	% reçus
hommes	29	28	18	5	64,29
femmes	100	96	76	3	79,17
total	129	124	94	8	75,81

Le jury terminal a choisi de réexaminer les situations de candidats qui avaient échoué uniquement sur un Domaine de Certification (DC), avec une note supérieure ou égale à 9,20. Pour chaque cas, les commentaires écrits par les membres de commissions concernés ont été lus. Lorsque ces membres étaient présents dans la salle, ils se sont prononcés en priorité sur la possibilité de repêcher le candidat.

Le taux d'échec est important, et il convient de noter que 35 candidats ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne en contrôle en cours de formation. 20 d'entre eux ont été ajournés.

L'éventail des notes attribuées (en cours de formation ou en épreuves terminales) est très large : elles s'échelonnent de 4 à 19.

11 commissions ont noté des candidats sur les quatre domaines de certification. Les moyennes des notes attribuées sur les 4 domaines de certification par ces commissions s'échelonnent de 11,92 à 13,72.

A signaler : un candidat a fait l'objet d'un arrêté rectoral pour fraude. Ses résultats au domaine de certification 4 ont été invalidés. Il pourra représenter ce domaine lors de la session 2013.

Recommandations à l'usage des candidats en vue des prochaines sessions :

Les membres des commissions de jury ont émis certaines recommandations :

Prestations orales :

Quelques défaillances face au positionnement d'un futur éducateur spécialisé ont pu être remarquées chez quelques candidats (langage relâché, attitude désinvolte vis-à-vis des membres de la commission ...). Ce type de comportement a été sanctionné au niveau de la note attribuée.

A contrario, les membres des commissions n'ont pas hésité à attribuer d'excellentes notes à des candidats qui ont démontré à la fois des connaissances solides et leur capacité à argumenter avec véracité et conviction.

Compositions écrites :

- Orthographe : les membres des commissions n'ont généralement pas sanctionné les orthographes non installées. Toutefois, il est rappelé que les candidats doivent corriger et faire corriger les écrits qu'ils déposent en amont des épreuves orales (mémoires, ...); cette caractéristique impactant de manière négative la lecture des écrits.
- Forme : il est incontournable, lorsque le candidat utilise les fonctions de copier / coller, qu'il harmonise polices et tailles
- Fond :
 - Apporter une grande vigilance en ce qui concerne l'utilisation de textes d'autrui :
 - Respecter une quantité raisonnable de texte cité
 - Ne pas omettre d'apposer des guillemets
 - Toujours citer l'auteur et les sources du texte recopié
 - ne pas recopier les mêmes citations trop connues
 - tenter de ne pas se limiter à une prestation écrite convenue, qui ne laisserait aucune marge à la personnalité du candidat et à une forme de son engagement auprès des usagers

Dominique FARRAN, le 18 juillet 2012